

L'actu du PETR n°9 - Janvier 2024

> Désimperméabilisation <

Un **premier temps d'échanges entre élus et partenaires sur le sujet de la désimperméabilisation et renaturation** des centres-bourgs a été organisé par le PETR en septembre dernier. Il a permis d'aborder la désimperméabilisation comme levier d'amélioration du cadre de vie, de la gestion de l'eau et de la biodiversité et de lever certaines appréhensions sur ce type de projet.

En savoir plus: [compte-rendu et documents ressources](#)

Dans la continuité de cette démarche, le **PETR** a organisé le 20 décembre la **visite des places de Réquista** faisant l'objet d'un programme de désimperméabilisation.

En savoir plus: [compte-rendu et documents ressources](#)

[Vidéo de l'intervention du GRAIE](#)



Prochain RDV

La désimperméabilisation des cours d'école
Le 15 mars en matinée

> Les opportunités financières <

Nouveaux dispositifs de financements régionaux

DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION DES ESPACES PUBLICS ET DES COURS D'ECOLE

Le dispositif espaces publics de la Région financera **uniquement les projets contribuant à la désimperméabilisation et à la renaturation des espaces publics en cœur de ville et de bourg.**

La désimperméabilisation des **cours d'école** est ajoutée.

Le taux d'aide pour l'ensemble des projets de désimperméabilisation et renaturation est de **20% maximum** avec un plafond de subvention à 80 000 €, porté à **25% maximum** et un plafond de subvention à 100 000 € pour les communes Bourgs-centres Occitanie.

En savoir plus

RENOVATION ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS PUBLICS

La **réduction des consommations d'eau** a été ajoutée à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance environnementale.

Le taux d'aide est de **15 à 25%** avec un plafond de subvention à 50 000 € et un seuil de subvention à 5 000 €.

[En savoir plus](#)

EQUIPEMENT PUBLIC D'INTERET LOCAL

La Région a réintégré la possibilité de subventionner des projets de **construction, réhabilitation ou extension d'équipements à destination majoritairement des associations**. Seuls sont éligibles les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les communes de moins de 3 000 habitants.

Le taux d'aide est de 20% maximum avec un plafond de subvention à 80 000 €.

[En savoir plus](#)

Financements nationaux

PLAN DE RENOVATION DES ECOLES

Le plan rénovation des écoles lancé par le Gouvernement a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments scolaires partout en France, avec pour objectif d'atteindre 2 000 écoles rénovées d'ici la fin 2024, et 40 000 d'ici 10 ans, soit 90% du total.

[En savoir plus](#)

FONDS VERT

En 2024, le Fonds vert est confirmé et "**renforcé**" de **500 millions d'euros** pour être porté à hauteur de 2,5 milliards d'euros. De nouvelles mesures viennent compléter le cadre d'intervention de 2023 (confort d'été, rénovation des écoles...)

Le fonds vert constitue un des outils de la planification écologique en cours de déclinaison dans les régions, tout particulièrement dans le cadre des **CRTE renforcés, qui deviennent les « contrats pour la réussite de la transition écologique »**.

[En savoir plus: Circulaire 2024 FV](#)

DETR

[En savoir plus: Circulaire 2024 DETR](#)

Financements Européens

FEDER

Vous avez un **projet structurant** d'accueil, de service à la population, de développement touristique, de mobilité ? Ou encore de soutien à des filières spécifiques du Massif central (forêt-bois, textile, laine et cuir, pierre), de gestion durable de l'eau, de préservation de la biodiversité emblématique du Massif central ?

Le **FEDER, via l'approche territoriale intégrée (ATI)** portée par le PETR ou via le **programme du Massif central**, pourrait éventuellement financer votre projet. Vous pouvez prendre contact avec l'équipe du PETR pour pré-vérifier l'éligibilité de votre projet et vous accompagner dans le dépôt de demande de subvention.

[FEDER Priorité 5](#)

[FEDER Massif Central](#)

[> Les ressources <](#)

PLATEFORME ADEME " Elus pour agir"

À l'occasion du Salon des Maires 2023, l'ADEME vient de lancer une **nouvelle plateforme** : "**Élus pour agir**".

Ce réseau est destiné aux élus référents en matière de transition écologique et énergétique, dans chaque commune, chaque intercommunalité, chaque Territoire de projet, depuis lequel seront proposés :

- **Décryptages des enjeux liés à la transition**
- **Présentation des aides financières** au financement de projet
- **Valorisation de bonnes pratiques**
- Organisation d'événements aux enjeux ciblés

L'adhésion au réseau **Élus pour agir** est **gratuite**. Pour en devenir membre, il suffit d'avoir l'accord du Maire (ou Président) pour être désigné référent au sein du réseau.

[Inscription à la plateforme](#)

PETR Centre Ouest Aveyron
4 route de Moyrazes
12026 RODEZ Cedex 9
contact@petr-centreouestaveyron.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur PETR.

[Se désinscrire](#)



© 2024 PETR

© 2022 PETR Centre Ouest Aveyron